

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 AVRIL 2011

ETAIENT PRESENTS :

M. BENAS, Maire ; Mme MARCHAND, M. CHEMINADE, M. RICHARD, M. KLING, Adjoints ; M. ERAGNE, Maire délégué de Rossay ; Mme PLOUS, M. KREMER, Mme MORTEAU, M. GUERITAUULT, Mlle PAGE, Mlle POIRIER, M. PROUX, Mme DENECHAUD, M. PILLOT, Mlle LANDRE, M. DAZAS, Mme BOUCHET, Mme GIANSAANTI, Mlle DUBOIS, M. LANTIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme DE LA BOUILLERIE, Mme CHAUVEAU, Mme LAVAUD-ANGLICHEAU, M. DARLING, Mme MOUSSEAU, M. HUCAULT, Mme BOILAIVE, M. FORTIN.

Pouvoir de Mme Fabienne de la Bouillerie à M. André KLING.

Pouvoir de Mme Marie-Anne CHAUVEAU à Mme Elisabeth MARCHAND.

Pouvoir de M. Jean DARLING à M. Elefthérios BENAS.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Frédéric PROUX.

Pouvoir de M. Philippe FORTIN à M. Pierre LANTIER.

Ouverture de la séance à 20 H 15.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Février 2011 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mlle Anita POIRIER est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ANNEXE 1)

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des orientations budgétaires 2011 et pris connaissance de l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée par le Cabinet KLOPFER.

Monsieur le Maire a présenté le programme d'investissements 2011 et proposé une évolution des taux de fiscalité entre 2 % et 4 %.

Mme CHATTON, Trésorière de Loudun, précise qu'il y a suppression de la Taxe Professionnelle et de la part départementale de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier non bâti. Il y a une compensation, mais on n'arrive pas au chiffre de la TP. Pour 2011, il y a une compensation. La situation de Loudun est bonne, les ratios sont bons et la CAF augmente. On ne se fait pas de soucis. Maintenant, il faut voir l'impact des investissements sur le budget 2011.

M. BENAS

Des réformes nous impactent. Il y a un plan pluriannuel d'investissements, nous sommes un territoire éloigné des grandes villes, il nous faut donc créer notre propre dynamique. Il faut donc maintenir une pression fiscale modérée mais constante.

PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE PAR LE CABINET KLOPFER (ANNEXE 2)

M. BENAS

La situation est saine, mais nous sommes impactés par la réforme de la TP. Pour continuer à investir, il faudra faire des efforts sur les charges à caractère général et maintenir une pression fiscale modérée et constante. On n'engagera jamais de gros investissements comme la Tour Carrée avant de faire une analyse prospective au-delà de 2014. Nous serons sur le pôle muséal avant 2014. Pour tout cela, il faudra nous moderniser et mutualiser avec la CCPL pour diminuer les charges. Pour résumer, les enjeux de ce budget, c'est diminuer les charges en modernisant les services et en mutualisant avec la CCPL, maintenir une pression fiscale faible, mais constante pour continuer à investir.

M. DAZAS

Une augmentation de 1 ou 2 % peut paraître peu, mais chaque entité augmente ses taux. Je comprends qu'il faille augmenter les impôts pour investir, mais je ne suis pas certain que tout le monde le comprenne et puisse le supporter.

M. BENAS

Le budget du CCAS nous permet de maintenir le lien social. Ce budget a beaucoup augmenté depuis 3 ans. L'investissement, c'est aussi créer de l'économie, notamment pour les entreprises du BTP. C'est faire en sorte que le territoire soit attractif pour attirer de la population. Il faut trouver un équilibre. Aujourd'hui, l'Etat hérite d'une situation passée. Il faut tirer les leçons du passé et voir ce que l'on peut faire. C'est continuer les investissements et diminuer le fonctionnement sans pour autant priver les Loudunais d'animations. Il faut moderniser les services, mutualiser avec la CCPL. Il va falloir se mettre autour de la table et en discuter. Je propose une variation des impôts de 2 à 4 %. Cette variation doit être constante, l'analyse financière l'a démontré.

M. DAZAS

La période est difficile, la municipalité ne pourrait-elle pas faire un effort ?

M. LANTIER

Je ne pense pas que l'on soit sorti de la crise. L'année dernière, on avait une augmentation de 0,5 % du taux avec une augmentation 1,2 % des bases. La situation économique est encore fragile. Je pense que + 1,5 % d'augmentation cette année est suffisant pour continuer à investir sans se retrouver dans une situation difficile. Si dans deux ans l'emploi revient, alors on pourra envisager des augmentations plus fortes. En 2011, la situation des ménages est encore difficile. La richesse des Loudunais n'est pas au-dessus de la moyenne. Une augmentation modérée doit être mise en place en 2011. Moi je pense à + 0,5 %.

M. BENAS

A la CCPL, on a du augmenté de 10 %. Il vaut mieux augmenter modérément mais de manière constante qu'en une fois forte. C'est maintenir une capacité constante pour investir, et investir, c'est aider les entreprises. Il faudra en même temps baisser les charges à caractère général et c'est ce que nous sommes en train de faire. Il y aura des coupes drastiques. Je demande 2% d'augmentation d'impôt pour maintenir un bon niveau d'investissement. C'est une augmentation juste, même si elle est dure.

Mme CHATTON

L'augmentation des impôts est un choix. Maintenir le dynamisme d'une augmentation d'impôt tout en maintenant un investissement constant peut être justifié. Cela justifie quelque chose en face, en l'occurrence des investissements.

BUDGET SERVICE ECONOMIQUE : ANNULATION DE LA DELIBERATION

VU la délibération en date du 15 Décembre 2010, N° 201.11.9, portant sur la durée dérogatoire des amortissements des subventions d'investissement en nature liés aux cessions de crédits-baux ;

VU le courrier du 23 Février 2011 du Sous-Préfet de Châtelleraut sollicitant l'assemblée délibérante afin de rapporter la délibération qui revêt un caractère d'irrégularité :

Les cessions de crédits-baux à titre gratuit ou à l'euro symbolique, qui s'analysent en effet comme des subventions d'investissement versée en nature, conduisent, sur le plan budgétaire et comptable, à les sortir de l'actif immobilisé à la valeur nette comptable que représente chacune de ces immobilisations au moment de la levée d'option par l'acquéreur. La contrepartie comptable de la sortie de ces biens du bilan est constituée par une dépense que représente la subvention d'équipement en nature. Comme toute subvention d'équipement versée, elle s'amortit sur une durée qui, en l'occurrence, est de cinq ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé. L'instruction budgétaire et comptable M14 décrit le cadre juridique et précise les opérations successives à écrire, qu'elles soient d'ordre budgétaire ou réelles (Tome 1 cadre comptable – fonctionnement du compte 204 et Tome 2 cadre budgétaire - description d'opérations spécifiques-).

En application de ces dispositions, la durée de l'amortissement de cinq ans doit donc être respectée dans les cas présents.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'annulation de la délibération N° 2010.11.9 en date du 15 Décembre 2010.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 40.